



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère des Postes
et de l'Économie Numérique

MADAME LE MINISTRE DES POSTES ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE

A L'OCCASION DE LA 15^{ème} REUNION DES MINISTRES EN CHARGE DES
TELECOMMUNICATION /TIC



Praia, Cap Vert, le 6 octobre 2017

Monsieur le Ministre de l'Économie et de l'Emploi du Cap Vert ;

**Madame le Ministre de l'Economie Numérique et de la Communication
du Bénin ;**

**Monsieur le Ministre de l'Information et des Infrastructures de
Communication de la Gambie ;**

**Monsieur le Ministre des Transports et des Communications de la
Guinée-Bissau ;**

**Monsieur le Secrétaire Général du Ministère du Développement de
l'Economie numérique et des Postes du Burkina Faso ;**

**Monsieur le Secrétaire Général du Ministre de l'Economie Numérique
et la Communications du Mali ;**

**Monsieur le Représentant du Ministre des Postes et
Télécommunications du Libéria ;**

**Monsieur le Conseiller du Directeur Général de l'ARTCI de la Cote
d'Ivoire ;**

**Monsieur le Commissaire chargé des Télécommunications et des
Technologies de l'Information ;**

**Monsieur le Représentant de l'Union Internationale des
Télécommunications en Afrique de l'Ouest ;**

Mesdames et Messieurs les représentants d'organisations internationales et partenaires au développement ;

Autorités civiles, politiques, militaires, religieuses et administratives à vos rangs et grades respectifs ;

Mesdames et Messieurs les directeurs et chefs des services centraux ;

Distingués invités ;

Mesdames et Messieurs ;

Depuis le 4 juin 2017, Son Excellence Monsieur le Président de la République Togolaise a été élu à la Présidence de la CEDEAO. C'est pourquoi, en tant que Ministre des Postes et de l'Economie Numérique de la République Togolaise, la présidence de la réunion de ce jour m'incombe.

C'est donc pour moi, un immense plaisir et un honneur, de prendre la parole en ce moment solennel d'ouverture de la 15^{ème} réunion des Ministres, en charge des télécommunications, ainsi que des technologies de l'information et de la communication de la CEDEAO pour vous souhaiter la bienvenue.

Avant toute chose, je tiens tout particulièrement au nom du Conseil des ministres des télécommunications/TIC de la CEDEAO à exprimer les remerciements au gouvernement du Cap-Vert, non seulement pour avoir accepté d'abriter cette réunion mais aussi pour l'accueil chaleureux et fraternel dont nous avons fait l'objet à notre arrivée.

Je voudrais ensuite, témoigner à la commission de la CEDEAO, la gratitude du Conseil des ministres des Télécommunications/TIC de la CEDEAO, du gouvernement Togolais et de mon département, pour le professionnalisme avec lequel cette commission conduit le processus de mise en place effective d'un marché commun des TIC.

Votre disponibilité en ce jour, Chers Participants, reflète une fois de plus, votre volonté et votre attachement à la construction d'une communauté ouest-africaine, intégrant pleinement la société de l'information.

Pour assurer la mise en place de ce marché unique dans le secteur des TIC, nous sommes tous ici réunis pour cette 15^{ème} réunion des Ministres en charge des TIC au sein de la CEDEAO pour procéder à la validation et l'adoption des thèmes qui nous seront détaillés ultérieurement, à savoir :

- le rapport des experts en TIC ;
- le Projet de Règlement sur le roaming gratuit dans la région CEDEAO ;
- l'Acte Additionnel amendé relatif à l'Accès/Service Universel ;
- les Termes de Reference du Comité Régional de Gestion du Spectre ;
- la liste des laboratoires sélectionnés pour valider les décodeurs TNT dans la région CEDEAO ;
- le plan financier du plan stratégique 2018-2023 de la CEDEAO sur les TIC et les Recommandations du Consultant ; et enfin,
- la recommandation pour l'harmonisation de l'approche en matière d'octroi de licences nationales et de reconnaissance mutuelle des licences au niveau sous-régional pour les stations terriennes mobiles (ESIM).

L'ambition poursuivie est d'aboutir à l'intégration sous régionale au travers des télécommunications et des TIC notamment par l'interconnexion de nos Etats ainsi que la mise en place et le maintien d'un réseau commun de télécommunications en Afrique de l'Ouest.

En ce sens, la cherté des communications depuis l'international entravant les échanges et le développement d'un marché harmonieux a notamment conduit la CEDEAO à s'intéresser à la révision du cadre réglementaire, pour une suppression des frais d'itinérance mobile.

En effet, la facilité et la réduction des coûts d'appel à l'international, sont des préoccupations majeures de nos citoyens, des voyageurs d'affaires, des touristes, mais également des éleveurs, des travailleurs transfrontaliers, ainsi que des populations migrantes.

La suppression des frais d'itinérance participe à l'assise de l'intégration des peuples au sein de la CEDEAO en ce qu'elle vise à faciliter la mobilité des populations à travers les TIC, en réduisant les coûts de communication lorsque l'on se trouve dans la zone des Etats membres.

Certains Etats de la CEDEAO, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, la Guinée Conakry, le Sénégal et le Togo ont mis en œuvre le « free roaming » entre ces pays de l'Afrique de l'Ouest dont la mise en œuvre est effective depuis le 31 mars 2017.

Je me réjouis donc de constater que nos gouvernements se comprennent sur ces questions d'intérêt commun. Afin de généraliser cette première initiative à l'ensemble des Etats membres de la CEDEAO, tant au niveau des appels, que des sms et des données internet, je vous encourage à procéder à l'adoption du Projet de Règlement sur le roaming gratuit dans la région CEDEAO.

En effet, en Afrique, près de 70% de la population est dotée d'un téléphone portable. Le mobile est l'outil privilégié de communication et devient le premier canal transactionnel dans le monde. Sur notre continent, le paiement mobile est en plein essor, favorisant ainsi l'inclusion financière, les échanges et le désenclavement des zones rurales.

C'est pourquoi, pour assurer la démocratisation de cet outil auprès de la population, nous avons, au Togo, décidé de procéder à la suppression de la TVA sur les équipements informatiques et terminaux mobiles. Dans une dynamique de réduction de la fracture numérique et des disparités technologiques régionales, il serait opportun à terme, de s'intéresser à la suppression de l'intégralité des taxes du cordon douanier sur les terminaux de communication.

Pour accroître la pénétration du mobile, encourageant par la même occasion les échanges, l'accès à l'internet haut-débit est une priorité.

En ce sens, en sus du coût des communications, l'accès et la qualité du réseau fournit, notamment, le réseau internet, sont souvent décriés. Face à la dynamique actuelle, les offres traditionnelles voix et message, ont vocation à disparaître au profit d'internet via des outils tels que WhatsApp et Viber. C'est pourquoi, des efforts particuliers doivent être déployés pour généraliser et pérenniser, à un coût abordable, l'internet haut-débit.

C'est dans cette démarche que s'inscrit la révision de l'Acte additionnel relatif à l'accès et au service universels. Ici les gouvernements concernés doivent notamment assurer la promotion de l'accès à large bande à bas coût depuis le niveau local jusqu'au niveau international tout en impliquant les secteurs essentiels comme la santé, l'éducation et l'agriculture.

En ce sens, au Togo nous avons procédé au déploiement d'un vaste réseau de hotspots wifi ainsi qu'au raccordement à la fibre optique de 121 bâtiments sur l'ensemble des cinq campus universitaires et hospitaliers du pays. Désormais, ce sont 72 000 étudiants, professeurs, personnel administratif et médical, qui bénéficient d'une connexion internet haut-débit pour optimiser la réalisation de leurs missions.

Ce n'est pas tout, pour assurer une forte pénétration des TIC à tous les niveaux et pour adapter la formation dispensée aux besoins du marché de l'emploi, nous avons également déployé un environnement numérique de travail (ENT) dans l'ensemble des lycées techniques et scientifiques du pays. Des outils TIC et de gestion de la vie scolaire ont ainsi été installés.

Concernant le secteur agricole, depuis plus d'un an déjà le dispositif Agri-PME est pleinement opérationnel. Il révolutionne la distribution des subventions des engrais agricoles en faisant du téléphone mobile de plus 75 000 agriculteurs, un véritable porte-monnaie électronique.

Le déploiement d'infrastructures à large bande est donc indispensable pour la pérennité et la réussite d'un marché unique.

En raison des limites de nos stratégies nationales respectives, de l'ampleur des infrastructures à déployer et de leur coût, l'adoption d'une stratégie communautaire et d'une politique de partage de ces infrastructures sont nécessaires.

De nouveaux axes devraient également être dégagés pour permettre un aménagement numérique du territoire optimal dans l'espace CEDEAO en étudiant la possibilité d'une coordination technique et économique des projets relatifs à la construction d'infrastructures dans nos Etats.

La mise en œuvre de cette stratégie globale, s'inscrit dans la continuité des réalisations déjà accomplies dans la zone CEDEAO au cours de ces dernières années pour concrétiser ce marché unique.

Ces efforts doivent donc être poursuivis. Cette ambition de marché unique des TIC et de mise en place d'un réseau commun, n'est pas propre aux Etats d'Afrique de l'Ouest, mais elle est également au cœur des préoccupations de tout le continent par l'ambition d'un « réseau unique africain » de l'Alliance Smart Africa.

Il nous faut donc œuvrer ensemble, d'abord au niveau sous régional puis au niveau continental, pour l'essor d'un marché dynamique des TIC afin de fournir à nos populations, les outils nécessaires au développement et à la modernisation.

En effet, les TIC doivent contribuer pleinement à la croissance de nos pays et leur maîtrise par notre jeunesse, est l'incontournable pour une insertion réussie dans la société et la vie active.

Leur maîtrise est également indispensable face à leur expansion massive et difficilement contrôlable donnant naissance à de nouvelles problématiques sur lesquelles il nous faudra prochainement nous interroger notamment l'utilisation responsable des réseaux sociaux.

Je vous remercie de votre aimable attention.